



Signataire lettre de licenciement

Par **grizzlyjpm**, le **18/01/2011** à **08:24**

Bonjour,

J'ai fait l'objet d'une lettre de licenciement signée pour ordre du directeur.

Le pouvoir, notamment pour un licenciement, décerné par le Directeur Général d'une SAS désigne 2 personnes qui agiront conjointement avec impossibilité de subdéléguer à un tiers.

Ma lettre de licenciement porte la signature du deuxième mais pour ordre du premier en congé maladie.

Mon licenciement est-il irrégulier voir sans cause réelle et sérieuse?

Par **P.M.**, le **18/01/2011** à **08:51**

Bonjour,

A mon avis non, puisque de toute façon l'une des personnes en est empêché d'être signataire...